Image not found or type unknown

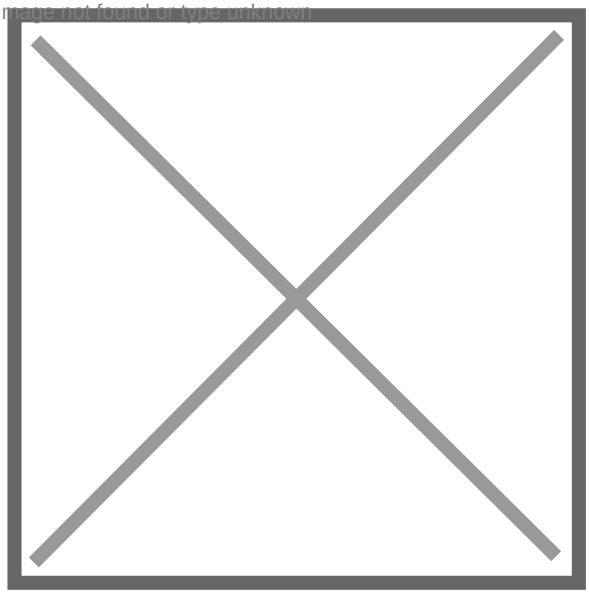

Desaveux de paternité après adoption

Par **marine**, le **04/03/2010** à **17:22**

Bonjour,
j ai 21 ans, à deux ans le conjoint de ma mere qui n'était pas mon pere biologique a choisi de m'adopter, j'ai donc changé de nom. Ils ont choisi de se marier mais il y a une dizaine d'année ma mere a divorcer. Etant contre la pension alimentaire (dans la mesure du possible) elle l'a refusé et mon pere subvenait à mes besoins selon son bon vouloir,avec un arrangement pour ma garde amiable, pour un enfant c'etait le divorce parfait.
Seulement, il y a une dizaine la mere de mon pere est decdée et il y a eu en jeux un heritage important qui a permis à mon pere de s'octroyer quelques plaisirs avec sa nouvelle femme. à 13 ans ma mere m 'apprend que mon pere fait un désaveux de paternité et je reprend le nom de ma mere, mon pere est condamné à me verser 450€ pour prejudice moral... autant vous dire que ce n'est pas cher payé.
Il y a maintenant 3 ans mon arriere grand mere decede (la grand mere de mon pere) je rencontre alors une amie de la mere de mon pere qui pour la memoire de mes deux mamies m'a avouer la raison pour laquelle mon pere m'avait renié "sa femme ne voulait pas partager la maison avec toi".
Cela fait plus de 10 ans que j'espere qu'il viendra s'excuser et me dire que sa porte reste ouverte pour moi mais je n'ai aucunes nouvelles, j'ai vu sa femme la veille de noel cette année et elle a fait semblant de ne pas me reconnaitre, je sais que je ne pourrai jamais lui rendre ce qu'il m'a fait. Mais écoeurée je veux qu'il paie, je veux qu'il se rende compte que presque 10 ans après celle qui l'appelait papa n'a rien oublier, je compte l'amener au tribunal pour réclamer une somme plus importante pour prejudie moral et savoir si j'ai droit à une pension alimentaire ? si, quand un enfant est renié tous ses droits s'arretent ?
je vous remercie de vos reponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés